

Accusé certifié exécutoire

Tél. 04.95.56.15.10 – Fax.04.95.56.06.47

mairie.ghisonaccia@wanadoo.fr

Réception par le préfet : 16/07/2018

Publication : 16/07/2018

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'AN DEUX MIL DIX HUIT, LE DOUZE JUILLET à dix huit heures,

LE CONSEIL MUNICIPAL, légalement convoqué,
s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de
Monsieur GIUDICI Francis, Maire.

Date de convocation :
3 juillet 2018

Etaient présents : MANFREDI Angèle, BATESTI Philippe,
CESARI Louis, FOUILLERON Marie, ANDREANI Antoine,
ANDREANI Françoise, COSTANTINI Jean Augustin, GUIDICELLI
Antoine, PIERI Ange, RENUCCI Charles, SAUVAGEON Vanina,
SIMONI Pascale, SISTI-BALARD Marie Toussainte.

Date d'exécution :
12 juillet 2018

Etaient représentés : BRONZINI DE CARAFFA Luc a donné
pouvoir à SISTI-BALARD Marie Toussainte, DELARUE Carole a
donné pouvoir à BATESTI Philippe, LUCIANI Xavier a donné
pouvoir à SIMONI Pascale.

Date d'affichage :
13 juillet 2018

Nombre de membres :

En exercice : 26

Présents : 14

Votants : 16

Pour : 16

Contre :

Abstention :

Etaient absents : OTTAVI Antoine, ANTONELLI Jean Pierre,
BALLONI Joseph, CRISTOFARI Marie Félicia, GUIDICELLI Marie
Madeleine, MARTELLI Marie Paule, PISTOLOZZI Lisa, ROMANI
Claire, SISTI Cécilia.

Madame FOUILLERON Marie a été élue secrétaire de séance.

OBJET : 2018-48 Urbanisme - Avis sur le projet de demande
d'autorisation d'exploiter une carrière à sec de matériaux
alluvionnaires au lieu-dit « Casale » - Commune de Poggio di
Nazza.

**Monsieur le Maire soumet au Conseil Municipal le rapport
suivant :**

La société ADIMAT a déposé une autorisation d'exploiter une
carrière à sec de matériaux alluvionnaires au lieu-dit « Casale » -
Commune de Poggio di Nazza.

Ce dossier a été déclaré recevable par la DDTM et l'enquête
publique a été réalisée du 25 mai au 26 juin 2018.

L'avis d'enquête publique a été affiché à la commune de
Ghisonaccia, conformément à la législation et le Conseil Municipal
est amené à émettre un avis sur cette demande d'autorisation.

Le Conseil Municipal,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

Sur le rapport du Maire et entendu ses conclusions,

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/07/2018

Publication : 16/07/2018

Après en avoir délibéré,

DECIDE

Article unique :

Donne un avis favorable au projet de demande d'autorisation d'exploiter une carrière à sec de matériaux alluvionnaires au lieu-dit « Casale » - Commune de Poggio di Nazza.

Madame SAUVAGEON Vanina n'a pas pris part au vote.

VOTE A L'UNANIMITE

Ainsi fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que ci-dessus.

Au registre sont les signatures,
Pour copie conforme,

Le Maire,

